



LES
COMPAGNONS
DU
DEVOIR
et du Tour de France

FORMATIONS MODULAIRES CATALOGUE 2021

CHARPENTE ET CONSTRUCTION BOIS

SOMMAIRE

SE FORMER AVEC LES COMPAGNONS DU DEVOIR 3

Qui sont les Compagnons du Devoir ? 3

Chiffres clés 3

Pourquoi se former avec les Compagnons du Devoir ? 3

LES COMPAGNONS DU DEVOIR ET DU TOUR DE FRANCE DANS VOS RÉGIONS 4

RÉCAPITULATIF DE LA FORMATION 6

FORMATION PAR NIVEAU

Niveau CAP 7

Niveau Brevet Professionnel 13

 1^{re} année 14

 2^e année 19

Niveau Titre Professionnel 25

 Charpente 26

 Chef de chantier gros œuvre 33

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 36

Le contenu de notre catalogue de formation n'a qu'une valeur indicative et non contractuelle.

Les Compagnons du Devoir se réservent le droit de modifier leur programme de formation.

Se former avec les Compagnons du Devoir

QUI SONT LES COMPAGNONS DU DEVOIR ?

L'Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF) est une association de loi 1901 reconnue d'utilité publique. Elle réunit des femmes et des hommes de métier mobilisés autour d'un même idéal : permettre à chacun de s'épanouir dans et par son métier, dans un esprit d'ouverture et de partage. En tant qu'organisme de formation initiale et continue, elle vise à transmettre aussi bien des savoirs et savoir-faire que des savoir-être.

NOTRE VOCATION

Accueillir, transmettre et former.

NOTRE ENGAGEMENT

Accompagner les entreprises et leurs salariés dans le développement de leurs compétences.

NOS VALEURS

Solidarité, fraternité et générosité.

OBJECTIF

Proposer des formations de pointe pour permettre aux entreprises et à leurs salariés d'être à la hauteur des enjeux de demain.

CHIFFRES CLÉS



6 500 salariés formés chaque année.



1 984 871 heures de formation pour les salariés d'entreprise.



+ 27 500 entreprises partenaires.



88 % de satisfaction de la pédagogie.

POURQUOI SE FORMER AVEC LES COMPAGNONS DU DEVOIR ?

Les Compagnons du Devoir, véritables acteurs de la formation tout au long de la vie auprès des entreprises et de leurs collaborateurs, proposent une gamme de formations sur-mesure qui garantissent le développement et la montée en compétence des salariés.

En démarche constante de réflexion et résolution tournés vers l'avenir, ils transmettent leurs savoir-faire, acquis au fil des siècles, enrichis par leurs travaux prospectifs menés au sein des instituts de métier et de la cellule du Devenir des métiers.

Ils proposent des formations diplômantes ou qualifiantes, connues et reconnues des professionnels.

VOS AVANTAGES

- Vous êtes formé(e) par des professionnels attentifs. Ils répondent à vos exigences en matière de réglementation, de performance et d'évolution technologique.
- Vous bénéficiez d'un accompagnement sur mesure. Nos conseillers en formation sont à votre écoute et vous guident dans les démarches administratives.
- Possibilité d'hébergement et de restauration sur place, selon les régions et les disponibilités.

Vous êtes en situation de handicap ?



Déficients moteur



Déficients mentaux



Déficients visuels



Déficients auditifs

Vous bénéficiez d'un accompagnement, par un(e) référent(e) handicap, pour la mise en oeuvre de votre projet professionnel. Il (elle) est à votre écoute et facilitera la relation avec les différent(e)s interlocuteurs(trices) pour favoriser la mise en place de votre projet de formation et d'insertion.

Les Compagnons du Devoir et du Tour de France...

...dans vos régions.



● DIRECTION RÉGIONALE

● CFA

Nos équipes régionales sont à votre écoute pour répondre à vos besoins de formation.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

53, avenue Sidoine-Apollinaire
69009 Lyon
Tél. : 04 72 19 85 10

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

1, rue Jean-Mazen
21000 Dijon
Tél. : 03 80 67 75 93

**BRETAGNE
PAYS DE LA LOIRE**

25, boulevard Copernic
49100 Angers
Tél. : 02 41 27 21 70

GRAND EST

2, rue Wasselonne – CS 70026
67085 Strasbourg
Tél. : 03 88 15 21 00

HAUTS-DE-FRANCE

118, rue de Babylone
59491 Villeneuve-d'Ascq
Tél. : 03 20 72 53 07

ÎLE-DE-FRANCE

1, place Saint-Gervais
75004 Paris
Tél. : 01 48 87 38 69

NORMANDIE

Ferme Henry
Rue Francis-Poulenc
76130 Mont-Saint-Aignan
Tél. : 02 35 75 67 19

CENTRE-VAL DE LOIRE

25, rue Franche-Comté
37100 Tours
Tél. : 02 47 41 39 39

NOUVELLE-AQUITAINE

76, rue Laroche
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 69 19

OCCITANIE

1, avenue Compagnon du Devoir
34670 Baillargues
Tél. : 04 67 16 08 99

**PROVENCE-
ALPES-CÔTE D'AZUR
CORSE**

184, rue du Docteur-Cauvin
13012 Marseille
Tél. : 04 91 36 50 80

*Pour plus de détails
sur nos formations :*

0 800 855 777

(numéro gratuit depuis un poste fixe)

commercial@compagnons-du-devoir.com

Récapitulatif de la formation

	page	HAUTS-DE-FRANCE	ÎLE-DE-FRANCE	BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE		AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	NORMANDIE	CENTRE-VAL DE LOIRE	GRAND EST		NOUVELLE-AQUITAINE			OCCITANIE				BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR CORSE
		Lille	Paris	Angers	Rennes	Villefontaine	Tours	Mont-Saint-Aignan	Nancy	Strasbourg	Bordeaux	Chancelade	La Rochelle	Baillargues	Colomiers	Nîmes	Toulouse	Dijon	Marseille
Niveau CAP	8	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓			✓	✓	✓	✓
Niveau Brevet professionnel • 1 ^{re} année	14	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓		✓	✓				✓	✓	✓	✓
Niveau Brevet professionnel • 2 ^e année	19	✓		✓	✓	✓		✓	✓		✓	✓				✓	✓	✓	✓
Titre professionnel • Charpente	26														✓	✓			
Titre professionnel • Chef de chantier gros œuvre	33									✓				✓					

NIVEAU CAP



M1

Identifier l'environnement professionnel du métier de charpentier bois

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Identifier l'environnement professionnel du métier de charpentier bois.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Situer un ouvrage dans son contexte historique, géographique et technique.
- Identifier les différents types d'ouvrages de la profession.
- Caractériser le matériau bois et ses dérivés.
- Préparer son intervention.
- Identifier les différents outils de coupe.

PRATIQUE

- Situer, identifier et faire le relevé d'un ouvrage dans son contexte.
- Réaliser des coupes.
- Replier le chantier.

M2

Tracer une épure

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Faire preuve d'autonomie dans la réalisation de l'épure d'un ouvrage courant.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Décoder un document.
- Identifier les outils et les normes de représentation.

PRATIQUE

- Établir un dessin, un schéma ou un croquis.
- Tracer une épure d'ouvrage simple.



M3

Réaliser des assemblages

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser tous types d'assemblages.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier le système constructif d'une charpente industrielle.
- Identifier les types et les familles de liaisons.
- Identifier les techniques d'assemblage et de montage.
- Identifier les éléments de protection individuelle.
- Préparer son intervention.

PRATIQUE

- Réaliser des assemblages.
- Installer les organes d'assemblage et les quincailleries.

M4

Mettre en œuvre un solivage

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Mettre en œuvre un solivage.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier le système constructif d'un plancher, d'un solivage.
- Déterminer un matériau ou un produit en fonction de sa destination.
- Identifier les anomalies et les altérations du bois.
- Lister et quantifier les matériaux, les composants et les accessoires nécessaires à la réalisation d'un solivage.

PRATIQUE

- Participer au taillage.
- Participer au levage.
- Replier le chantier.



M5

Réaliser une ferme latine à la main

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser une ferme latine à la main.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier le système constructif d'une charpente traditionnelle.
- Déterminer un matériau ou un produit en fonction de sa destination.
- Identifier les anomalies et les altérations du bois.
- Identifier les techniques de manutention, de stockage, de transport, de chargement et de levage.
- Lister et quantifier les matériaux, les composants et les accessoires nécessaires à la réalisation d'un ouvrage de charpente bois.

PRATIQUE

- Tracer.
- Tailler.
- Participer au levage.
- Replier le chantier.

M6

Mettre en œuvre des structures de comble

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Mettre en œuvre des structures de comble.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier un système constructif et son domaine d'utilisation.
- Identifier les règles, les conventions et les outils de représentation des ouvrages.
- Identifier les techniques de levage et de pose.
- Identifier et préparer les éléments de la mise en œuvre d'un ouvrage.

PRATIQUE

- Tracer.
- Tailler.
- Participer au levage.
- Replier le chantier.



M7

Participer à la mise en œuvre d'un chantier en charpente traditionnelle

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Participer à la préparation et à l'installation d'un chantier.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier les différents intervenants dans l'acte de construire.
- Identifier les matériaux, les matériels, les quincailleries et les outillages nécessaires à la mise en œuvre.
- Situer les opérations à effectuer.
- Organiser les zones de travail sur le chantier.

PRATIQUE

- Relever les caractéristiques d'une situation de chantier.
- Préparer son intervention sur chantier.
- Compléter les documents de suivi de chantier.

M8

Restaurer des éléments de charpente

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Restaurer ou remplacer des éléments de charpente.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Déterminer un matériau ou un produit en fonction de sa destination.
- Évaluer les risques liés à son intervention.
- Analyser l'ouvrage et préparer son intervention au regard des besoins et des choix correctifs envisagés.

PRATIQUE

- Réaliser un étaielement.
- Remplacer un élément de structure.
- Replier le chantier.



M9

Mettre en œuvre un escalier droit en bois

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser un escalier droit en bois et participer à son levage.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Différencier les types d'escaliers en bois et leur terminologie.
- Identifier le matériel de levage nécessaire à la mise en œuvre d'un escalier.
- Définir les matériaux et les outillages nécessaires à la fabrication d'un escalier.

PRATIQUE

- Tracer les éléments nécessaires à la réalisation d'un escalier.
- Tailler un escalier.
- Participer au levage d'un escalier.
- Replier le chantier.

M10

Participer à la réalisation d'une structure à ossature bois

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Participer à la réalisation d'une structure à ossature bois.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier les différents types de systèmes constructifs à ossature bois et leur conception.
- Déterminer un matériau ou un produit en fonction de sa destination.
- Identifier les anomalies et les altérations du bois.
- Lister et quantifier les matériaux, les composants et les accessoires nécessaires à la réalisation d'une structure à ossature bois.

PRATIQUE

- Participer à la réalisation de divers ouvrages d'une structure à ossature bois.
- Replier le chantier.

NIVEAU
BREVET PROFESSIONNEL



M1

Identifier l'environnement professionnel du métier de charpentier bois

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Identifier l'environnement professionnel du métier de charpentier bois.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Situer un ouvrage dans son contexte historique, géographique et technique.
- Identifier les différents types d'ouvrages de la profession.
- Caractériser le matériau bois et ses dérivés.
- Préparer son intervention.
- Identifier les différents outils de coupe.

PRATIQUE

- Situer, identifier et faire le relevé d'ouvrage dans son contexte.
- Réaliser des coupes.
- Replier le chantier.

M2

Tracer une épure

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Faire preuve d'autonomie dans la réalisation d'une épure d'un ouvrage courant.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Décoder un document.
- Identifier les outils et les normes de représentation.

PRATIQUE

- Établir un dessin, un schéma ou un croquis.
- Tracer une épure d'ouvrage simple.



M3

Réaliser des assemblages

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser tous types d'assemblages.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier le système constructif d'une charpente industrielle.
- Identifier les types et les familles de liaisons.
- Identifier les techniques d'assemblage et de montage.
- Identifier les éléments de protection individuelle.
- Préparer son intervention.

PRATIQUE

- Réaliser des assemblages.
- Installer les organes d'assemblage et les quincailleries.

M4

Mettre en œuvre un solivage

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Mettre en œuvre un solivage.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier le système constructif d'un plancher, d'un solivage.
- Déterminer un matériau ou un produit en fonction de sa destination.
- Identifier les anomalies et les altérations du bois.
- Lister et quantifier les matériaux, les composants et les accessoires nécessaires à la réalisation d'un solivage.

PRATIQUE

- Participer au taillage.
- Participer au levage.
- Replier le chantier.



M5

Réaliser une ferme latine à la main

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser une ferme latine à la main.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier le système constructif d'une charpente traditionnelle.
- Déterminer un matériau ou un produit en fonction de sa destination.
- Identifier les anomalies et les altérations du bois.
- Identifier les techniques de manutention, de stockage, de transport, de chargement et de levage.
- Lister et quantifier les matériaux, les composants et les accessoires nécessaires à la réalisation d'un ouvrage de charpente bois.

PRATIQUE

- Tracer.
- Tailler.
- Participer au levage.
- Replier le chantier.

M6

Mettre en œuvre des structures de comble

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Mettre en œuvre des structures de comble.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier un système constructif et son domaine d'utilisation.
- Identifier les règles, les conventions et les outils de représentation des ouvrages.
- Identifier les techniques de levage et de pose.
- Identifier et préparer les éléments de la mise en œuvre d'un ouvrage.

PRATIQUE

- Tracer.
- Tailler.
- Participer au levage.
- Replier le chantier.



M7

Participer à la mise en œuvre d'un chantier en charpente traditionnelle

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Participer à la préparation et à l'installation d'un chantier.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier les différents intervenants dans l'acte de construire.
- Identifier les matériaux, les matériels, les quincailleries et les outillages nécessaires à la mise en œuvre.
- Situer les opérations à effectuer.
- Organiser les zones de travail sur le chantier.

PRATIQUE

- Relever les caractéristiques d'une situation de chantier.
- Préparer son intervention sur chantier.
- Compléter les documents de suivi de chantier.

M8

Restaurer des éléments de charpente

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Restaurer ou remplacer des éléments de charpente.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Déterminer un matériau ou un produit en fonction de sa destination.
- Évaluer les risques liés à son intervention.
- Analyser l'ouvrage et préparer son intervention au regard des besoins et des choix correctifs envisagés.

PRATIQUE

- Réaliser un étaielement.
- Remplacer un élément de structure.
- Replier le chantier.



M9

Mettre en œuvre un escalier droit en bois

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser un escalier droit en bois et participer au levage de celui-ci.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Différencier les types d'escaliers en bois et leur terminologie.
- Identifier le matériel de levage nécessaire à la mise en œuvre d'un escalier.
- Définir les matériaux et les outillages nécessaires à la fabrication d'un escalier.

PRATIQUE

- Tracer les éléments nécessaires à la réalisation.
- Tailler un escalier.
- Participer au levage d'un escalier.
- Replier le chantier.

M10

Participer à la réalisation d'une structure ossature bois

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Participer à la réalisation d'une structure à ossature bois.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier les différents types de systèmes constructifs à ossature bois et leur conception.
- Déterminer un matériau ou un produit en fonction de sa destination.
- Identifier les anomalies et les altérations du bois.
- Lister et quantifier les matériaux, les composants et les accessoires nécessaires à la réalisation d'un ouvrage de charpente bois.

PRATIQUE

- Participer à la réalisation de divers ouvrages d'une structure à ossature bois.
- Replier le chantier.



M1

Réaliser un ouvrage de raccord sur tasseaux

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Être autonome dans la réalisation d'un ouvrage de raccord sur tasseaux.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Être titulaire d'un diplôme (ou titre homologué) français classé au niveau V ou plus, figurant sur la liste arrêtée pour la spécialité, ou justifier d'une pratique professionnelle d'une durée minimum de 3 ans dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier l'évolution des techniques de tracé de charpente.
- Identifier les différentes conceptions de raccord sur tasseaux.
- Maîtriser le trait de charpente usuel aux conceptions sur tasseaux.

PRATIQUE

- Tracer la structure, les raccords et les coupes d'un ouvrage sur tasseaux.
- Tailler une pièce de bois.
- Lever un ouvrage sur épure.
- Entretien et maintenir son poste de travail propre.

M2

Réaliser un ouvrage de raccord à devers

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Être autonome dans la réalisation d'un ouvrage de raccord à devers.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Être titulaire d'un diplôme (ou titre homologué) français classé au niveau V ou plus, figurant sur la liste arrêtée pour la spécialité, ou justifier d'une pratique professionnelle d'une durée minimum de 3 ans dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier l'évolution des techniques du trait de charpente.
- Identifier les différentes conceptions de raccord à devers.
- Maîtriser le trait de charpente usuel aux conceptions à devers.

PRATIQUE

- Tracer la structure, les raccords et les coupes d'un ouvrage à devers.
- Tailler une pièce de bois.
- Lever un ouvrage sur épure.
- Entretien et maintenir son poste de travail propre.



M3

Réaliser un dossier d'exécution et une partie des plans de chantier d'un coffrage à l'aide d'un logiciel de CAO

Référence : MD-800448 - Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Être autonome dans la réalisation d'un dossier d'exécution et d'une partie des plans de chantier à l'aide d'un logiciel de CAO.
- Réaliser l'étude d'un coffrage.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Être titulaire d'un diplôme (ou titre homologué) français classé au niveau V ou plus, figurant sur la liste arrêtée pour la spécialité, ou justifier d'une pratique professionnelle d'une durée minimum de 3 ans dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé.

Programme de formation

THÉORIE

- Maîtriser les documents techniques et les informations nécessaires à la conception (plan EXE) et à la réalisation (plan PAC).
- Appréhender les fonctions 3D/2D d'un logiciel professionnel.
- Identifier la terminologie propre au coffrage et sa typologie.

PRATIQUE

- Produire des documents d'exécution exploitables avec un logiciel de charpente (EXE).
- Importer et exporter des modèles 3D/2D aux formats de partage usuels.
- Produire des plans d'assemblage et de chantier exploitables avec un logiciel de charpente (PAC).
- Établir des plans d'exécution d'un coffrage à l'aide d'un logiciel de CAO.
- Réaliser l'exportation 3D.

M4

Calculer et dimensionner une structure à l'aide d'un logiciel

Référence : AC-102084 - Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Être autonome dans le dimensionnement d'une structure à l'aide d'un logiciel.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Être titulaire d'un diplôme (ou titre homologué) français classé au niveau V ou plus, figurant sur la liste arrêtée pour la spécialité, ou justifier d'une pratique professionnelle d'une durée minimum de 3 ans dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé.

Programme de formation

THÉORIE

- Déterminer les efforts et les sollicitations sur les ouvrages.
- Appréhender la déformation des structures et des barres.
- Identifier les bases de la statique.
- Identifier les bases de la résistance des matériaux.
- Identifier les caractéristiques des matériaux.
- Identifier les liaisons et la stabilité des structures.
- Appréhender un logiciel de calcul de structure.



PRATIQUE

- Déterminer les efforts dans un système triangulé simple.
- Vérifier une section d'éléments simples.
- Étudier divers cas d'assemblages.
- Dimensionner et choisir un assembleur d'après une situation donnée.
- Dimensionner divers éléments et diverses structures simples à l'aide d'un logiciel de calcul et de dimensionnement.

M5

Tracer et réaliser des escaliers droits et balancés

Référence : MD-700926 - Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Être autonome dans la réalisation d'escaliers droits et balancés.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Être titulaire d'un diplôme (ou titre homologué) français classé au niveau V ou plus, figurant sur la liste arrêtée pour la spécialité, ou justifier d'une pratique professionnelle d'une durée minimum de 3 ans dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé.

Programme de formation

THÉORIE

- Différencier les types d'escaliers en bois et leur terminologie.
- Identifier le cadre réglementaire (DTU 36.3 Escaliers en bois).
- Déterminer les caractéristiques et les types de géométries nécessaires à la réalisation d'un escalier.
- Définir les matériaux et les outillages nécessaires à la fabrication d'un escalier.
- Identifier le matériel de levage nécessaire à la mise en œuvre d'un escalier.

PRATIQUE

- Tracer les éléments nécessaires à la réalisation d'un escalier.
- Tailler un escalier.
- Lever un escalier.

M6

Étudier et préparer un chantier de construction bois

Référence : AC-102119 - Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Être autonome dans l'étude et la préparation d'un chantier de construction bois.
- Prendre des initiatives dans le domaine.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Être titulaire d'un diplôme (ou titre homologué) français classé au niveau V ou plus, figurant sur la liste arrêtée pour la spécialité, ou justifier d'une pratique professionnelle d'une durée minimum de 3 ans dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé.

Programme de formation

THÉORIE

- Appréhender l'entreprise et son environnement.
- Identifier le déroulement d'une opération de construction.
- Appréhender les systèmes économiques de l'entreprise et d'une opération.
- Appréhender les moyens techniques de fabrication et de mise en œuvre sur chantier.
- Identifier les mesures et les moyens de la prévention.

PRATIQUE

- Interpréter les données de la communication technique.
- Établir le processus de réalisation.
- Organiser et suivre son intervention sur chantier.



M7

Concevoir une maison individuelle en bois

Référence : AC-102071 - Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Être autonome dans la conception d'une structure à ossature bois.
- Prendre des initiatives dans le domaine.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Être titulaire d'un diplôme (ou titre homologué) français classé au niveau V ou plus, figurant sur la liste arrêtée pour la spécialité, ou justifier d'une pratique professionnelle d'une durée minimum de 3 ans dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier les différents types de systèmes constructifs à ossature bois et leur conception.
- S'approprier le cadre réglementaire des structures à ossature bois ou plates-formes (DTU 31.2).

PRATIQUE

- Concevoir un ouvrage au regard des performances demandées à une construction à ossature bois.
- Rédiger les hypothèses d'une note de calcul sur une ossature bois.
- Choisir et quantifier les matériaux et les composants d'une ossature bois.
- Réaliser un dossier d'étude et de méthode d'une structure à ossature bois.

M8

Réaliser un dossier d'exécution d'une structure bois à étage

Référence : MD-700929 - Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Être autonome dans la réalisation d'une structure bois à étage.
- Prendre des initiatives dans le domaine.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Être titulaire d'un diplôme (ou titre homologué) français classé au niveau V ou plus, figurant sur la liste arrêtée pour la spécialité, ou justifier d'une pratique professionnelle d'une durée minimum de 3 ans dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé.

Programme de formation

THÉORIE

- Extraire les données nécessaires à la réalisation.
- S'approprier le cadre réglementaire des planchers bois ou plates-formes (DTU 51.3).

PRATIQUE

- Concevoir une structure bois à étage au regard des performances demandées.
- Rédiger une note de calcul sur une structure bois à étage (avec logiciel).
- Réaliser un dossier d'étude et de méthode d'une structure bois à étage (avec logiciel).



M9

Réaliser un ouvrage de comble rapporté type lucarne

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Être autonome dans la réalisation d'un ouvrage de comble rapporté type lucarne.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Être titulaire d'un diplôme (ou titre homologué) français classé au niveau V ou plus, figurant sur la liste arrêtée pour la spécialité, ou justifier d'une pratique professionnelle d'une durée minimum de 3 ans dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé.

Programme de formation

THÉORIE

- Appréhender les besoins et l'évolution des ouvertures ainsi que l'éclairage de comble.
- Identifier les différentes conceptions des ouvertures de comble.

PRATIQUE

- Tracer la structure, les raccords et les coupes d'une lucarne.
- Tailler une pièce de bois.
- Lever un ouvrage sur épure.
- Entretien et maintenir son poste de travail propre.

M10

Réaliser un ouvrage à l'aide d'outils numériques CFAO

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser un ouvrage de comble type sujet E2 du BP Charpentier bois en utilisant des outils de CFAO.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Être titulaire d'un diplôme (ou titre homologué) français classé au niveau V ou plus, figurant sur la liste arrêtée pour la spécialité, ou justifier d'une pratique professionnelle d'une durée minimum de 3 ans dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier les outils de production à commande numérique.
- Appréhender les outils de conception et de fabrication assistées par ordinateur.

PRATIQUE

- Tracer l'ensemble des plans nécessaires à la réalisation d'un ouvrage de comble type sujet BP Charpentier bois épreuve E2.
- Tailler un ouvrage à partir de fiches de taille.
- Lever un ouvrage sur épure.
- Entretien et maintenir son poste de travail propre.



M11

Réaliser un ouvrage à éléments courbes

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Être autonome dans la réalisation d'un ouvrage de raccords courbes et croches.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Être titulaire d'un diplôme (ou titre homologué) français classé au niveau V ou plus, figurant sur la liste arrêtée pour la spécialité, ou justifier d'une pratique professionnelle d'une durée minimum de 3 ans dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier les différentes typologies d'ouvrages et la conception d'éléments courbes et croches.
- Maîtriser le trait de charpente usuel aux conceptions courbes et croches.

PRATIQUE

- Tracer la structure, les raccords et les coupes d'un ouvrage courbe et croche.
- Tailler un ouvrage.
- Lever un ouvrage sur épure.
- Entretenir et maintenir son poste de travail propre.

M12

Consolider les acquis de formation (fabrication d'un ouvrage)

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser un ouvrage en autonomie.
- Se préparer aux épreuves du BP Charpentier bois.
- Prendre des initiatives correspondant aux compétences du BP Charpentier bois.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Être titulaire d'un diplôme (ou titre homologué) français classé au niveau V ou plus, figurant sur la liste arrêtée pour la spécialité, ou justifier d'une pratique professionnelle d'une durée minimum de 3 ans dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé.

Programme de formation

THÉORIE

- Appréhender les techniques nécessaires à la fabrication d'un ouvrage E2.

PRATIQUE

- Tracer un ouvrage.
- Tailler un ouvrage.
- Lever un ouvrage.
- Entretenir et maintenir son poste de travail propre.

NIVEAU
TITRE PROFESSIONNEL



M1

Identifier l'environnement du métier de charpentier

Coût du module : nous consulter - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Identifier l'environnement professionnel du métier de charpentier bois.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Situer un ouvrage dans son contexte historique, géographique et technique.
- Identifier les différents types d'ouvrages de la profession.
- Caractériser le matériau bois et ses dérivés.
- Préparer son intervention.
- Identifier les différents outils de coupe.

PRATIQUE

- Situer, identifier et faire le relevé d'un ouvrage dans son contexte.
- Réaliser des coupes.
- Replier le chantier.

M2

Consolider les acquis de formation (fabrication d'un ouvrage)

Coût du module : nous consulter - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Faire preuve d'autonomie dans la réalisation d'une épure d'un ouvrage courant.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Décoder un document.
- Identifier les outils et les normes de représentation.

PRATIQUE

- Établir un dessin, un schéma ou un croquis.
- Tracer l'épure d'un ouvrage simple.



M3a

Utilisation d'échafaudages fixes (R408 annexe 5)

Coût du module : nous consulter - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Exécuter des travaux en toute sécurité sur un échafaudage fixe.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Connaître les différents types d'échafaudages.
- Énoncer les principaux risques liés au montage et au démontage, à l'utilisation et au travail en hauteur.
- Connaître les principales règles d'exploitation d'un échafaudage en sécurité.
- Formaliser les règles de sécurité.

PRATIQUE

- Développer le sens de l'observation
 - Mettre en sécurité son poste de travail pour soi et pour les tiers.
 - Organiser rationnellement son poste de travail.
 - Entretenir ses outils.
 - Trier et gérer les déchets.
 - Rendre compte de l'activité.

M3b

Réaliser des assemblages

Coût du module : nous consulter - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser tous types d'assemblages.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier le système constructif d'une charpente industrielle.
- Identifier les types et les familles de liaisons.
- Identifier les techniques d'assemblage et de montage.
- Identifier les éléments de protection individuelle.
- Préparer son intervention.

PRATIQUE

- Réaliser des assemblages.
- Installer les organes d'assemblage et les quincailleries.



M4a

Engins de chantier (R372 annexe 9)

Coût du module : nous consulter - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Maîtriser la conduite des engins de chantier dans les différentes situations de chantier par un entraînement à la précision et à la rapidité des manœuvres en toute sécurité.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Statistiques des accidents du travail.
- Dispositions réglementaires.
- Les partenaires de la prévention et leur rôle.

- Les obligations et les responsabilités du conducteur.
- Les risques liés à l'utilisation des engins de chantier.
- Que faire en cas d'accident ?
- Les risques liés à la conduite sous l'emprise de substances.
- Les différentes catégories d'engins de chantier.
- Description, technologie et équipements des engins de chantier.
- Stabilité des engins de chantier.
- L'élingage.
- Les vérifications.
- Les EPI.
- La signalisation.
- Les gestes de commandement.

PRATIQUE

- Démonstration sur engins.
- Vérifications avant le départ.
- Conduite : évolution en parcours balisé simulant tous types d'opérations.
- Entraînement à la précision du mouvement.
- Opérations de fin de poste.

M4b

Dessins assistés en CAO/DAO

Coût du module : nous consulter - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Être autonome dans la manipulation d'un logiciel de CAO/DAO en 2D pour la préparation d'un chantier bois.
- Dessiner un plan avec le logiciel de CAO/DAO.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Décoder les documents techniques.
- Identifier les outils de CAO.

PRATIQUE

- Utiliser les commandes et les fonctions d'un logiciel de CAO.
- Concevoir et produire des plans d'exécution d'un ouvrage à l'aide d'un logiciel de CAO.



M5

Concevoir une structure à ossature bois

Coût du module : nous consulter - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Concevoir en autonomie partielle une structure à ossature bois.
- Être autonome dans la conception de bardages bois.
- Prendre des initiatives dans le domaine.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Analyser les documents.
- Identifier les typologies et les règles de conception.
- Identifier les contraintes liées aux différents ouvrages.
- Identifier les classes d'emploi et de durabilité du bois (réf. NF EN 335-2).
- Identifier la réaction et la résistance au feu des composants.

PRATIQUE

- Proposer une solution technique adaptée aux besoins.
- Établir les plans d'exécution d'une partie d'ouvrage.

M6

Participer à la réalisation d'une structure à ossature bois

Coût du module : nous consulter - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Participer à la réalisation d'une structure à ossature bois.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Analyser et préparer son ouvrage.
- Identifier les différents degrés de préfabrication.
- Identifier les matériaux, les matériels et les outillages nécessaires à la réalisation d'une structure à ossature bois.
- Identifier les opérations à effectuer.

PRATIQUE

- Établir les quantitatifs.
- Réaliser un ouvrage en équipe.
- Replier le chantier.



M7

Monter une structure à ossature bois

Coût du module : nous consulter - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Monter une structure à ossature bois.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier les matériaux, les matériels et les outillages nécessaires au levage d'une structure à ossature bois.
- Identifier les opérations à effectuer.
- L'analyse des risques et le choix des mesures de prévention.

PRATIQUE

- Établir les quantitatifs.
- Préparation du levage de l'ouvrage en équipe.
- Procéder au levage de l'ouvrage en équipe.
- Replier le chantier.

M8

Mettre en œuvre un solivage

Coût du module : nous consulter - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Mettre en œuvre un solivage.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier le système constructif d'un plancher et d'un solivage.
- Déterminer un matériau ou un produit en fonction de sa destination.
- Identifier les anomalies et les altérations du bois.
- Lister et quantifier les matériaux, les composants et les accessoires nécessaires à la réalisation d'un solivage.

PRATIQUE

- Participer au taillage.
- Participer au levage.
- Replier le chantier.



M9

Réaliser une ferme

Coût du module : nous consulter - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser une ferme latine à la main.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier le système constructif d'une charpente traditionnelle.
- Déterminer un matériau ou un produit en fonction de sa destination.
- Identifier les anomalies et les altérations du bois.
- Identifier les techniques de manutention, de stockage, de transport, de chargement et de levage.
- Lister et quantifier les matériaux, les composants et les accessoires nécessaires à la réalisation d'un ouvrage de charpente bois.

PRATIQUE

- Tracer.
- Tailler.
- Participer au levage.
- Replier le chantier.

M10

Mettre en œuvre une structure de comble

Coût du module : nous consulter - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Mettre en œuvre une structure de comble.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier un système constructif et son domaine d'utilisation.
- Identifier les règles, les conventions et les outils de représentation des ouvrages.
- Identifier les techniques de levage et de pose.
- Identifier et préparer les éléments de la mise en œuvre d'un ouvrage.

PRATIQUE

- Tracer.
- Tailler.
- Participer au levage.
- Replier le chantier.



M11

Participer à la mise en œuvre d'un chantier en charpente traditionnelle

Coût du module : nous consulter - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Participer à la préparation et à l'installation d'un chantier.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier les différents intervenants dans l'acte de construire.
- Identifier les matériaux, les matériels, les quincailleries et l'outillage nécessaires à la mise en œuvre.
- Situer les opérations à effectuer.
- Organiser les zones de travail sur le chantier.

PRATIQUE

- Relever les caractéristiques d'une situation de chantier.
- Préparer son intervention sur chantier.
- Compléter les documents de suivi de chantier.

M12

Consolider les acquis de formation

Coût du module : nous consulter - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Construire un schéma de consolidation individualisée
- Prendre des initiatives relatives aux compétences attendues pour le titre professionnel Charpentier bois.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- En fonction des retours des évaluations : consolider ses connaissances technologiques.
- Mise en situation professionnelle.

PRATIQUE

- Entretien final.



M1

CCP 1 : Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre

Coût du module : nous consulter - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Préparer la réalisation des travaux d'un chantier de gros œuvre.

Public concerné

Salarié d'entreprise du bâtiment en progression vers un poste de chef de chantier.

Prérequis

- Maîtriser le poste de responsable de chantier, l'environnement du chantier, les outils informatiques, l'organisation des travaux, la communication, l'encadrement et les techniques du métier.
- Analyser des plans et des documents techniques.
- Être autonome sur le chantier et prendre des initiatives.

Programme de formation

THÉORIE

- Décrire les activités et les rôles du chef de chantier.
- Décrire les principes du BIM.
- Définir une méthodologie d'organisation du travail.
- Identifier les règles et les moyens de sécurité sur un chantier BTP.
- Observer et intégrer les évolutions techniques du bâtiment.
- Définir les marchés de travaux.

PRATIQUE

- Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.
- Étudier un dossier de chantier.

M2

CCP 1 : Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre CCP 2 : Superviser les travaux du gros œuvre

Coût du module : nous consulter - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Planifier les travaux du gros œuvre et établir des modes opératoires.

Public concerné

Salarié d'entreprise du bâtiment en progression vers un poste de chef de chantier.

Prérequis

- Maîtriser le poste de responsable de chantier, l'environnement du chantier, les outils informatiques, l'organisation des travaux, la communication, l'encadrement et les techniques du métier.
- Analyser des plans et des documents techniques.
- Être autonome sur le chantier et prendre des initiatives.

Programme de formation

THÉORIE

- Étudier la préparation et l'organisation d'un chantier.

PRATIQUE

- Planifier les travaux à partir de cas concrets.
- Réaliser un mode opératoire.
- Décrire et analyser l'organisation d'un chantier à partir d'un cas concret.



CHARPENTE

Titre professionnel
Chef de chantier gros œuvre

BÂTIMENT

M3

CCP 1 : Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre

Coût du module : nous consulter - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Prévoir les approvisionnements et faire réaliser l'installation d'un chantier gros œuvre.

Public concerné

Salarié d'entreprise du bâtiment en progression vers un poste de chef de chantier.

Prérequis

- Maîtriser le poste de responsable de chantier, l'environnement du chantier, les outils informatiques, l'organisation des travaux, la communication, l'encadrement et les techniques du métier.

- Analyser des plans et des documents techniques.
- Être autonome sur le chantier et prendre des initiatives.

Programme de formation

THÉORIE

- Étudier l'installation d'un chantier.

PRATIQUE

- Prévoir les approvisionnements.
- Analyser l'installation d'un chantier à partir d'un cas concret.

M4

CCP 3 : Manager les équipes de production gros œuvre

Coût du module : nous consulter - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Encadrer les équipes de production.

Public concerné

Salarié d'entreprise du bâtiment en progression vers un poste de chef de chantier.

Prérequis

- Maîtriser le poste de responsable de chantier, l'environnement du chantier, les outils informatiques, l'organisation des travaux, la communication, l'encadrement et les techniques du métier.

- Analyser des plans et des documents techniques.
- Être autonome sur le chantier et prendre des initiatives.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier les principes de l'encadrement d'une équipe et de la gestion des ressources humaines.

PRATIQUE

- Coordonner les interfaces entre les corps d'état : étude de cas et mises en situation.
- Encadrer les équipes : mises en situation à partir de cas concrets.

M5

CCP 2 : Superviser les travaux du gros œuvre

Coût du module : nous consulter - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Diriger ses équipes pour la réalisation des travaux : installer et suivre le chantier.

Public concerné

Salarié d'entreprise du bâtiment en progression vers un poste de chef de chantier.

Prérequis

- Maîtriser le poste de responsable de chantier, l'environnement du chantier, les outils informatiques, l'organisation des travaux, la communication, l'encadrement et les techniques du métier.
- Analyser des plans et des documents techniques.
- Être autonome sur le chantier et prendre des initiatives.



Programme de formation

THÉORIE

- Appréhender la préparation d'une implantation de bâtiment.
- Identifier les principes de qualité dans une entreprise du BTP.
- Déterminer les opérations de réception.
- Étudier le repliement de chantier.

PRATIQUE

- Implanter un ouvrage.
- Réaliser des travaux de gros œuvre : étude de cas.
- Contrôler la production du chantier à partir d'une étude de cas.

M6

CCP 3 : Manager les équipes de production gros œuvre

Coût du module : nous consulter - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Assurer la communication externe et interne.

Public concerné

Salarié d'entreprise du bâtiment en progression vers un poste de chef de chantier.

Prérequis

- Maîtriser le poste de responsable de chantier, l'environnement du chantier, les outils informatiques, l'organisation des travaux, la communication, l'encadrement et les techniques du métier.

- Analyser des plans et des documents techniques.
- Être autonome sur le chantier et prendre des initiatives.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier les techniques et les outils de la communication orale et écrite.

PRATIQUE

- Animer une réunion : mises en situation.
- Mener les entretiens avec les équipes de production : mises en situation.

M7

CCP 1, 2 et 3

Coût du module : nous consulter - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Répondre, en autonomie, aux épreuves attendues à l'examen : mise en situation réelle.
- S'autoévaluer et rendre compte de sa pratique.

Public concerné

Salarié d'entreprise du bâtiment en progression vers un poste de chef de chantier.

Prérequis

- Maîtriser le poste de responsable de chantier, l'environnement du chantier, les outils informatiques, l'organisation des travaux, la communication, l'encadrement et les techniques du métier.

- Analyser des plans et des documents techniques.
- Être autonome sur le chantier et prendre des initiatives.

Programme de formation

THÉORIE

- Consolider ses connaissances technologiques.

PRATIQUE

- Consolider ses compétences professionnelles pratiques.
- Mise en situation professionnelle.
- Entretien technique.
- Entretien final.

Conditions générales de vente

Les Compagnons du Devoir et du Tour de France (ci-après désignés « AOCDTF ») dispensent des actions de formation, de préparation à la validation des acquis de l'expérience, d'accompagnement et d'ingénierie conseil. L'AOCDTF assure la conception, la réalisation et l'édition de produits pédagogiques sur divers supports.

Toute commande de prestation à l'AOCDTF par le client est soumise aux présentes CGV et à la signature par le client d'un des documents contractuels prévus à l'article 1, laquelle signifie l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV. Aucune dérogation aux présentes conditions ne pourra être admise sans l'accord exprès écrit et préalable de l'AOCDTF, et, toute condition contraire aux présentes CGV posée par le client sera inopposable à l'AOCDTF.

Les présentes CGV se substituent à tout accord antérieurement conclu.

Article 1 – L'achat de prestation

La commande d'une ou plusieurs prestations par le client à l'AOCDTF prend l'une des formes contractuelles suivantes :

- Engagement contracté par une personne morale ou par une personne physique qui agit dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale :
 - un bon de commande émis, daté et signé par le client reprenant les mentions exactes du devis adressé préalablement par l'AOCDTF ;
 - une convention de formation professionnelle signée par le client (les articles L. 6313-1 et suivants nouveaux et les articles L. 6353-1 et suivants nouveaux du Code du travail).
- Engagement contracté par une personne physique agissant en dehors de son activité professionnelle :
 - Un contrat de formation professionnelle signé par le client non-professionnel.

Outre les mentions légales, figurent sur le document contractuel, l'identité du client et, pour les personnes morales, sa dénomination ou raison sociale, son n° SIRET, sa domiciliation, le nom de son représentant dûment habilité, et, pour tous les clients, tout renseignement d'ordre pratique (adresse, téléphone, courriel, télécopie).

Si au moment de la passation de commande le ou les noms des participants ne sont pas connus par le client, celui-ci a la possibilité de les communiquer à l'AOCDTF dans les 10 jours précédant le démarrage des actions.

L'acte d'achat est réputé définitivement réalisé dès lors que le document contractuel est signé par les parties concernées. Chacun des cocontractants est destinataire d'un des exemplaires de ce document original. Toute demande de modification de la prestation commandée par le client doit être signifiée obligatoirement par

courrier recommandé avec accusé de réception (RAR) avant la date de la formation concernée. L'AOCDTF n'a pas d'obligation d'accepter la modification demandée, mais cherchera à faire le nécessaire dans la mesure du possible et des disponibilités et sous réserve du paiement de la différence de prix. Les modifications en cours d'exécution de la prestation ayant fait l'objet d'un accord des parties donnent lieu à la signature d'un avenant au document contractuel.

L'AOCDTF effectue la ou les prestations commandées sous sa responsabilité, soit avec ses moyens propres soit avec le concours d'autres organismes avec lesquels elle aura passé des contrats de sous-traitance, ce que le client accepte.

Dans le cas où un client passerait une commande à l'AOCDTF, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), l'AOCDTF se réserve le droit de refuser d'honorer la nouvelle commande et de ne pas délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Article 2 – Prix

Les prix des prestations sont valables pour l'année civile en cours. Ces prix sont révisés tous les ans. Sauf dispositions contraires écrites, ils incluent la formation, les frais pédagogiques, l'utilisation des salles et/ou ateliers de formation ainsi que le matériel pédagogique.

Les tarifs des services associés tels que la restauration et/ou l'hébergement des bénéficiaires des prestations sont en sus des prix des prestations et sont ceux applicables au moment de leur utilisation et peuvent varier d'un établissement à l'autre, et d'année en année.

L'AOCDTF ayant opté pour le régime d'exonération de TVA (article 261-4-4a° du Code général des impôts), toutes ses prestations de formation ou prestations assimilées ainsi que les prestations associées sont facturées nettes de TVA.

Article 3 – Justification de la prestation de formation

Une attestation de présence est établie par l'AOCDTF à l'intention de chaque bénéficiaire et adressée, à l'issue de la formation, au client qui s'engage à la leur remettre.

Article 4 – Facturation et règlement

Sauf accord contraire écrit, les règlements des prestations seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement doit être effectué par le client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;

- Le règlement est accepté par chèque ou virement bancaire ;
- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente convenue et indiquée sur la facture.

Pour les clauses dérogatoires et les retards de paiement, se reporter à l'article 6.

Article 5 – Participation financière d'un éventuel organisme financeur

Le client peut faire une demande de participation financière auprès d'un éventuel organisme financeur.

Le client doit informer l'AOCDF de cette demande et de son accord de participation, au plus tard avant le démarrage de la formation.

L'AOCDF ne peut en aucun cas être tenue responsable de la décision d'un organisme financeur, notamment pour non-respect des délais administratifs.

À la demande du client, l'AOCDF peut réaliser une subrogation de paiement auprès d'un organisme financeur.

Dans tous les cas, qu'il y ait accord ou refus d'un organisme financeur, le client s'engage à régler en totalité la somme restant due, ce qu'il accepte.

Article 6 – Paiement – Retard ou défaut de paiement

L'attention du client est attirée sur le fait que toute formation ou tout stage commencé est dû dans sa totalité.

Par dérogation à l'article 4 :

- Pour les formations d'une durée égale ou inférieure à 70 heures, le règlement total a lieu au moment de l'inscription ;
- Pour les formations d'une durée supérieure à 70 heures, un règlement égal à 50 % du coût total a lieu au moment de l'inscription et le règlement du solde aura lieu en fin de formation ou de stage. L'AOCDF se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues et pour lesquelles le paiement n'a pas été effectué.

Tout retard de paiement par un client professionnel :

- Est passible, après une mise en demeure restée infructueuse au bout de 8 jours, d'intérêts de retard calculés au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur (art. L. 441-6 du Code de commerce) ;
- Ouvre droit, en sus des intérêts de retard précités, pour tout professionnel, à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Une indemnisation complémentaire pourra être demandée, sur justification, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire (art. L. 441-6 du Code de commerce).

À défaut de règlement par l'organisme financeur, le client reste seul redevable du paiement de la formation.

Article 7 – Conditions d'annulation ou de report

En cas de demande de report ou d'annulation par le client des actions commandées :

- La demande ne donnera lieu à aucune responsabilité contractuelle, si le report ou l'annulation a pour cause une maladie ou un accident du participant aux dates de formation, justifié par un certificat médical, ou le décès d'un membre de la famille proche du participant avec justificatif (conjoint, parents, frères, sœurs, grands-parents et enfants ; cette liste étant exhaustive) ;
- Dans tous les autres cas, l'intégralité du coût de la formation reste due en cas d'avertissement dans les 8 jours précédant la date prévue du début de la formation ou en l'absence de toute information.

Si l'AOCDF est informée par courrier RAR avant ce délai de 8 jours, le dédommagement contractuel est fixé à 50 % du coût total de la formation.

Si une solution de report peut être trouvée par les parties, les sommes versées à titre de responsabilité contractuelle s'imputeront sur le prix final de l'action.

De son côté, l'AOCDF se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation, notamment s'il n'y a pas assez de participants ou en cas de force majeure. Le client sera informé dans un délai maximum de 8 jours avant la date prévue de la formation et ne pourra prétendre à aucun dédommagement contractuel ni remboursement des frais qui auraient éventuellement pu être déjà engagés.

La présente clause n'est pas applicable en cas d'absence(s) individuelle(s) lors d'une formation ayant un prix forfaitaire indépendant du nombre de participants. Dans un tel cas, la facturation a lieu selon les modalités initialement convenues.

Article 8 – Responsabilité de l'AOCDF

L'obligation souscrite par l'AOCDF dans le cadre des prestations qu'elle délivre est une obligation de moyens et ne peut en aucun cas être interprétée comme une obligation de résultat.

Article 9 – Force majeure

L'AOCDF ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste ne soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou les conflits sociaux internes ou externes à l'AOCDF, les désastres naturels, les incendies, la non-obtention de visas, d'autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption

de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'AOCDTF.

Article 10 – Propriété intellectuelle

En application de la législation relative à la propriété intellectuelle (notamment la protection en matière de droit d'auteur, de marque déposée), les logiciels, supports, brochures, documentaires, outils, cours et tout document en général mis à la disposition du client et de son personnel par l'AOCDTF sont la propriété de l'AOCDTF ou de ses donneurs de licence.

Il n'y a donc ni cession ni transfert des droits de propriété intellectuelle de l'AOCDTF ou de son sous-traitant au profit du client. En conséquence, l'exploitation, la reproduction, l'adaptation, la traduction, la commercialisation et/ou la représentation de tout procédé de communication, de tout ou partie de ceux-ci, peu important la nature du support, sont strictement interdites tant pour le client personne physique que pour le client personne morale et ses salariés sous peine de poursuites judiciaires.

Article 11 – Protection des données personnelles

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « loi Informatique et libertés ») et au Règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), les données à caractère personnel du participant, personne physique, ou de son représentant légal, font l'objet d'un traitement par l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France, agissant en qualité de responsable de traitement.

L'AOCDTF collecte lors de l'inscription des informations nominatives (nom, prénom, adresse courriel, adresse postale, n° de téléphone fixe et portable), n° de carte bancaire et date d'expiration uniquement lors d'un paiement par carte, copie d'une pièce d'identité pour les mineurs. Ces informations sont nécessaires et obligatoires à la gestion de la prestation et à la rédaction du contrat ou de la convention de formation. La base légale du traitement réside dans l'exécution du contrat de formation. Les autres demandes d'information appelant une réponse facultative ou les informations relatives à l'intérêt du participant pour les offres susceptibles de lui être adressées sont destinées à mieux le connaître ainsi qu'à améliorer les services qui lui sont proposés.

L'AOCDTF veille à ce que seules les personnes habilitées puissent accéder aux données des participants. Cela concerne les services administratifs et pédagogiques, ainsi que des sous-traitants aux données, uniquement pour les finalités précédemment mentionnées et dans la limite nécessaire à l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées.

Les données ne font pas l'objet d'un transfert hors Union européenne.

Lorsque le paiement est effectué par carte de crédit, les coordonnées bancaires sont transmises par voie sécurisée aux établissements financiers concernés qui autorisent la transaction et procèdent au paiement.

Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées ci-dessus et des obligations légales.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ses données personnelles ou une limitation de leur traitement, du droit d'opposition à leur traitement pour des motifs légitimes ainsi que du droit de retirer son consentement à tout moment. Enfin, chacun dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Pour exercer ses droits, le participant doit contacter le service du délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@compagnons-du-devoir.com

Toute demande doit indiquer les nom, prénom et courriel du participant ainsi que la formation suivie. Elle doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité et préciser l'adresse à laquelle doit être envoyée la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Article 12 – Droit de rétractation

Conformément aux articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, le consommateur, tel qu'ils le définissent dans ses relations avec des professionnels et limitativement étendues aux relations entre deux professionnels, par rapport à son activité professionnelle principale et au nombre de ses salariés, dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation à compter de la réception de la commande. L'AOCDTF s'engage alors à lui rembourser l'intégralité des sommes versées pour ses achats dans un délai maximum de 14 jours à compter de la date à laquelle l'AOCDTF est informée de la décision de rétractation.

Article 13 – Litiges

Clause attributive de juridiction.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges qui pourraient survenir à l'occasion de l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générale de vente.

En cas de désaccord persistant, seuls les tribunaux de Paris seront compétents.

Article 14 – Renonciation

Le fait pour l'AOCDTF de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Article 15 – Divisibilité

Si une ou plusieurs stipulations desdites CGV étaient tenues pour non-valides ou déclarées comme telles en application d'un traité, d'une loi ou d'un règlement, ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 16 – Loi applicable

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit. Par ailleurs, si les conditions générales de vente de l'AOCDF sont établies en français et en différentes langues, en cas de contrariété ou de doute dans l'interprétation, ce sont toujours les conditions générales de vente en français qui prévaudront et feront foi.

Pour plus de détails sur nos formations :

0800 855 777

(numéro gratuit depuis un poste fixe).

commercial@compagnons-du-devoir.com



Patrimoine
Culturel
Immatériel
en France



CONFÉRENCE DES
**GRANDES
ÉCOLES**

Qualiopi
processus certifié



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Siège social :

Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France
constituée selon la loi de 1901, reconnue d'utilité publique

82, rue de l'Hôtel-de-Ville - 75180 Paris Cedex 04 - Téléphone : 01 44 78 22 50

www.compagnons-du-devoir.com